

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 213 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Signé le 16 décembre 2021

Reçu en Contrôle de légalité le 20 décembre 2021

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Nassera BENMARNIA représentée par Jean-Marc SIGNES - Jean-Louis CANAL représentée par Georges CRISTIANI - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - René-Francis CARPENTIER représenté par Éric LE DISSES - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Claude FILIPPI représenté par Gérard BRAMOULLE - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Stéphane PAOLI représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Isabelle ROVARINO représentée par Loïc GACHON - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Linda BOUCHICHA - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Sophie JOISSAINS - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Lyece CHOULAK - Jean-François CORNO - Robert DAGORNE - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Monique SLISSA - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Kayané BIANCO représentée à 16h06 par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOULIA représentée à 17h27 par Claudie MORA - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté à 17h46 par Julien BERTEI - Yves VIDAL représenté à 17h50 par Eric CASADO - Frédéric VIGOUROUX représenté à 18h31 par Maryse RODDES.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Olivier GUIROU à 15h07 - Yves WIGT à 15h39 - Francis TAULAN à 15h58 - Frank OHANESSIAN à 15h59 - Anthony KREHMEIER à 16h12 - Michel BOULAN à 16h25 - Bernard MARANDAT à 16h26 - Jean-Pascal GOURNES à 16h37 - Sophie JOISSAINS à 16h39 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h39 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 16h42 - Jean-Marc COPPOLA à 16h52 - Michèle RUBIROLA à 16h58 - Richard MALLIÉ à 17h09 - Philippe KLEIN à 17h12 - Eric MERY à 17h14 - Jean HETSCH à 17h16 - Bernard RAMON à 17h18 - Christine JUSTE à 17h27 - Nathalie LEFEBVRE à 17h40 - Samia GHALI à 17h40 - Aïcha SIF à 17h43 - Arnaud MERCIER à 17h43 - Sophie AMARANTINIS à 17h45 - Corinne BIRGIN à 17h45 - Bruno GILLES à 17h45 - Remi MARCENGO à 17h45 - Alain ROUSSET à 17h48 - Laurent SIMON à 17h49 - Roland GIBERTI à 17h52 - Stéphane RAVIER à 17h58 - Daniel GAGNON à 17h59 - Linda BOUCHICHA à 18h00 - Philippe GRANGE à 18h01 - Jean-Louis VINCENT à 18h01 - Catherine VESTIEU à 18h04 - Christian PELLICANI à 18h13 - Emmanuelle CHARAFE à 18h16 - Pascal MONTECOT à 18h17 - Marie MARTINOD à 18h18 - André MOLINO à 18h20 - Lisette NARDUCCI à 18h22 - Laure-Agnès CARADEC à 18h23 - Julien RAVIER à 18h23 - Jean-Pierre GIORGI à 18h24 - Dona RICHARD à 18h26 - Lourdes MOUNIEN à 18h26 - Eric CASADO à 18h27 - Jean-pierre CESARO à 18h28 - Philippe GINOUX à 18h30 - hatab JELASSI à 18h30 - Eric LE DISSES à 18h31 - Lionel ROYER-PERREAUT à 18h36 - Maryse RODDES à 18h37 - Daniel AMAR à 18h37 - Guy TEISSIER à 18h41 - Michel RUIZ à 18h41 - Jacky GERARD à 18h42 - Michel ROUX à 18h46 - Cédric DUDIEUZERE à 18h45 - Loïc GACHON à 18h49 - Marie-Ange à 18h51 - Etienne TABBAGH à 18h51 - Marc DEL GRAZIA à 18h52 - Jean-David CIOT à 18h57 - Sophie ARRIGHI à 18h58 - Anne-Laurence PETEL à 18h58 - Vincent KRONPROBST à 19h01.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-023-11164/21/CM

**■ Approbation de l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public pour la gestion de l'assainissement collectif sur le territoire du Pays Salonais conclu avec Agglopolo Provence Assainissement
8542**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le service public de l'assainissement collectif du Territoire du Pays Salonais est exploité par la société Agglopolo Provence Assainissement par contrat de délégation qui arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Cette délégation de service public a fait l'objet depuis lors de quatre avenants :

- Un avenant n°1 du 28 décembre 2012 actant le fait que la société dédiée Agglopolo Provence Assainissement se substitue à la SAUR ;
- Un avenant n°2 du 4 juillet 2014 modifiant le patrimoine de la délégation, ainsi que les dispositions contractuelles relatives à la facturation des abonnés du service public d'assainissement collectif, non raccordés au réseau public d'eau potable ;
- Un avenant n°3 du 15 novembre 2018 modifiant le règlement de service afin d'intégrer les dispositions prévues à l'avenant n°2, prenant en compte de nouvelles charges liées à la réforme dite « Construire sans Détruire », modifiant le patrimoine de la délégation et les travaux prévus à l'annexe 5 du contrat, et intégrant une nouvelle clause de révision financière liée aux impayés.
- Un avenant n°4 du 03 décembre 2019 permettant de prendre en compte les travaux d'investissement nécessaires à l'extension de capacité du centre de compostage des boues de Salon-de-Provence à 16 000 tonnes/an, soit un montant de travaux de 88 000 euros HT pris en charge par le délégataire et de réviser les distances kilométriques prises en compte pour le calcul des coûts de transport et de traitement des boues des stations d'épuration qui seront valorisées au centre de compostage des boues de Salon-de-Provence suite à ces travaux, soit une réduction des charges d'exploitation de 72 798 euros modifiant le règlement de service.

Aujourd'hui, les parties ont souhaité prendre en compte certaines modifications contractuelles au contrat initial. Ces modifications vont permettre :

- De prendre en compte l'intégration du Domaine de Pont Royal de Mallemort (ZAC du Moulin de Vernègues) dans le périmètre contractuel de la DSP à compter du 1^{er} janvier 2022.

En effet, la ZAC du Moulin de Vernègues à Mallemort a fait l'objet d'un traité de concession, approuvé par délibération du 20 juillet 1989, entre la ville de Mallemort et la Société L&M Resort Group SA, devenue la société Pierre et Vacances Développement SAS, suite à une modification de sa raison sociale. A ce premier aménageur s'est substituée la société Sterling Pacific Management qui a créé une société ad hoc de droit français, la société Pont Royal Golf Sarl. Cette ZAC prévoit la réalisation d'un programme d'équipements publics destinés à répondre aux besoins des habitants et des usagers de la zone dont les réseaux et infrastructures d'assainissement des eaux usées et d'eau potable qui constituent des biens de retour revenant de plein droit à la commune. Toutefois, compte tenu du transfert des compétences assainissement des eaux usées et eau potable, à la Métropole Aix-Marseille-Provence (transfert initial de la Commune à la Communauté d'Agglomération Agglopolo Provence le 1^{er} janvier 2002, puis de la Communauté d'Agglomération à la Métropole Aix-Marseille-Provence le 1^{er} janvier 2016), les réseaux et infrastructures correspondants lui ont été remis, en accord avec la commune.

Ainsi, un procès-verbal de rétrocession, entre la Commune de Mallemort, autorité concédante, la Société Pierre et Vacances 1^{er} concessionnaire, la Société Pont Royal Golf Sarl, 2nd concessionnaire et la Métropole Aix-Marseille-Provence, est en cours de signature entre les parties concernées pour une remise d'ouvrage au 1^{er} janvier 2022.

- D'intégrer 4 nouveaux postes de relevage

- De prendre en charge l'alimentation électrique de 2 postes de relevage
- De prendre en compte les modifications des conditions d'exploitations de 2 postes de relevage sur lesquels un traitement de l'H₂S (hydrogène sulfuré) a été ajouté
- La réalisation du diagnostic permanent avec notamment la réalisation des analyses de risques sur l'ensemble des 75 postes de relevage du périmètre et disposer d'une plateforme unique de restitution afin d'assurer la gestion globale et transverse de toute la chaîne de données qui comprend :
 - · L'accès direct aux tableaux de bord
 - · La visualisation des indicateurs
 - · La synthèse des enjeux, risques et objectifs sur chaque bassin de collecte
 - · L'alimentation en continu du rapport annuel de diagnostic permanent, document contractuel et réglementaire.

Par ailleurs, l'annexe 24 du contrat initial relative au protocole de fin de contrat est complétée par le protocole de fin de contrat et ses annexes, annexé à l'avenant.

L'ensemble de ces points ont un impact sur la rémunération du délégataire, le prix par m³ de toutes les tranches de consommation du tarif général est augmenté ;

Tranche annuelle	Ancien prix appliqué Po en euros par mètre cube	Prix avenant 4 appliqué P0 en euros par mètre cube	Nouveau prix avenant 5 appliqué P0 en euros par mètre cube	Augmentation suite avenant 5 relativement à l'avenant n°4	Augmentation cumulée depuis le début du contrat
Tranche 1 : 0-60 m ³	0,5950	0,6384	0,6694	4,86 %	12,50 %
Tranche 2 : 61-180 m ³	0,6545	0,7022	0,7363	4,86 %	12,50 %
Tranche 3 : A partir du 181 ^{ème} mètre cube	0,7200	0,7725	0,8100	4,86 %	12,50 %

Soit une hausse de 4,86 % par rapport à l'avenant 4.

Cet avenant est sans impact financier sur le budget de la collectivité.

L'avenant 5 a pour incidence financière une augmentation des produits sur la durée du contrat de 1,76 %, soit les 5 avenants cumulés 8,03 %, équivalent à 4 718 135 €.

Conformément à l'article R 3135-8 du Code de la Commande Publique qui prévoit qu'un contrat de concession peut être modifié si le montant des modifications est inférieur à 10 % du montant du contrat de concession initial, le présent avenant peut régulièrement être conclu.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Signé le 16 décembre 2021
Reçu en Contrôle de légalité le 20 décembre 2021

- Le contrat de délégation du service public de gestion du service de l'assainissement collectif conclu le 23 juillet 2012 et transmis à la Sous-Préfecture d'Aix en Provence le 24 juillet 2012 entre l'ex Communauté d'Agglomération Salon-Etang de Berre-Durance et la Société SAUR S.A.S à laquelle s'est substituée la société Agglopolo Provence Assainissement le 4 janvier 2013 et ses avenants 1 à 4 ;
- L'avis de la Commission Concession du 2 décembre 2021 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 13 décembre 2021.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de prendre en compte l'intégration des ouvrages et réseaux du Domaine de Pont Royal dans le périmètre de la DSP ;
- Qu'il convient de prendre en compte les modifications sur les postes de relevages ;
- Qu'il convient de mettre en œuvre le diagnostic permanent ;
- Qu'il convient de compléter l'annexe 24 ;
- Qu'il convient de prendre en compte l'augmentation de tarif du délégataire qui en découle.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°5 au contrat de délégation du service public de gestion du service de l'assainissement collectif conclu avec la société Agglopolo Provence Assainissement, ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant, y compris son annexe 24 et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Mer, Littoral,
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT